Burundi : La CNIDH investigue sur un cas d'exécution extrajudiciaire

@rib News, 30/06/2011 â€“ Source XinhuaLa Commission Nationale IndÃ©pendante des Droits de l'Homme du Burundi (CNIDH) a mis en place une commission ad hoc qui va faire des investigations beaucoup plus poussÃ©es (les premiÃ¨res depuis sa prestation de serment le 07 juin 2011) sur le cas d'un certain JoÃ«l Ndereyimana, un voleur qui a Ã©tÃ© assassinÃ© dans des conditions obscures alors qu'il avait Ã©tÃ© remis par la population Ã une position de police le 22 juin 2011, comme l'indique le prÃ©sident de cette Commission.
"AprÃ¨s analyse de la situation, et s'Ã©tant assurÃ©e de la rÃ©alitÃ© des faits portÃ©s Ã sa connaissance d'oÃ¹ il ressort qu'il s agirait d'une exÃ©cution extrajudiciaire, la CNIDH, en vertu des dispositions des articles 42 et suivants de la loi no 01/04 du 5 janvier 2011 portant sa crÃ©ation, a mis en place une commission ad hoc composÃ©e de deux de ses membres pour faire la lumiÃ¨re sur les faits conformÃ©ment aux dispositions des articles 36 et suivants de la loi prÃ©citÃ©e", a indiquÃ© jeudi Xinhua FrÃ¨re Emmanuel Ntakarutimana, prÃ©sident de la CNIDH.Cette commission s'est alors rendue dans la zone des Ã©vÃ©nements pour recueillir les informations sur la victime et d' Ã©ventuels tÃ©moignages qui ont indiquÃ© que la victime ava Ã©tÃ© surprise en train de voler par la population qui l'a alors remise Ã une position de police locale de Ndava- Busongo en province de Bubanza Ã l'ouest du pays dont le responsable Ã©tait l'agent de police principal de 1Ã¨re classe JuvÃ©nal Minani."Les tÃ©moins confirment sa mort par balle", ajoute le prÃ©sident de la Commission. FrÃ¨re Emmanuel Ntakarutimana a indiquÃ© qu'il a demandÃ© au procureur de la RÃ©publique en province de Bubanza de diligenter de faÃ§on urgente les procÃ©dures requises pour que les Ã©ventuels auteurs de l'assassinat de cette personne soient identifiÃ©s et traduits en justice.De son cÃ´tÃ©, "la CNIDH, en vertu de son mandat, poursuivra les investigations et rendra publics les rÃ©sultats de ses investigations", conclue le prÃ©sident de la CNIDH qui s'engage Ã "prÃ©server la libertÃ©, l'Ã©galitÃ© et la j au Burundi".